

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 16 décembre 2016
COMMUNE DE MONTCLAR SUR GERVANNE

Présidence de Mr J.P. ANDEOL, Maire

Présents : Tous les conseillers en exercice, sauf les excusés et absents

Absents : Ivan SICHOUIC et Mathieu BEGOU

Excusés : Jean BOURGEOIS à Jérôme FLON

Sylvie DERVILLE à Jean-Pierre ANDEOL

Secrétaire de séance : Raymonde BELLE

Lecture et approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 novembre 2016

1 - Tarif eau et assainissement 2017

Le Maire propose au Conseil de procéder à la tarification de l'eau et l'assainissement pour l'année 2017.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents : fixe les tarifs pour l'eau et l'assainissement collectif pour l'année 2017 comme suit :

EAU

- La part fixe est de 94 € ;
- Le prix du M³ jusqu'à 250 m³ est de 1,30 € ;
- Le prix du M³ au-dessus de 250 m³ est de 0,90 €
- Branchement neuf : coût réel des travaux ;
- Remise en état d'un branchement ancien : coût réel des travaux ;
- Frais d'accès au réseau : Abonnement + coût réel des travaux ;
- Forfait d'accès à l'individualisation : coût réel des travaux ;
- Remplacement compteur : 120 €
- Location des compteurs : 100 €
- Pose des compteurs : 200 €
- Fuite : à la charge de l'abonné
- Réouverture de branchement : 100 €

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- La part fixe de la redevance est de 40 € ;
- La redevance au M³ sera facturée 0,55 €

2 - Indemnité de conseil du comptable Mme MAZEYRAT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un arrêté interministériel paru au Journal Officiel du 16/12/1983 a défini les conditions d'attribution, au receveur-municipal, de l'indemnité de conseil.

Cette indemnité rémunère les prestations de conseil et d'assistance à caractère facultatif, fournies par le comptable en matière budgétaire, économique, financière et comptable, notamment dans les domaines relatifs à :

- l'établissement des documents budgétaires et comptables
- la gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie
- la gestion économique, en particulier pour les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises
- la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

Madame MAZEYRAT Véronique, Receveur-Percepteur de la Trésorerie de CREST, ayant donné son accord sur l'ensemble de ces prestations, Monsieur le Maire propose de lui attribuer l'indemnité de conseil selon les termes de l'article 4 de l'arrêté précité, à savoir :

- base de calcul : moyenne annuelle des dépenses des trois derniers exercices clos, à l'exception des opérations d'ordre
- taux : 100 %

A	Premiers 7.622,45 €	3 p/mille
B	22.867,35€ suivants	2 p/mille
C	30.489,80€ suivants	1,50 p/mille
D	60.979,61€ suivants	1 p/mille
E	106.714,31€ suivants	0,75 p/mille
F	152.449,02€ suivants	0,50 p/mille
G	228.673,53 € suivants	0,25 p/mille
H	au delà de 609.796,07 €	0,10 p/mille

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'attribuer l'indemnité de conseil à Madame MAZEYRAT à partir de la date de son entrée le 1^{er} juillet 2016 jusqu'à la fin de sa gestion.

3 - Projet éolienne

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la société VSB énergies nouvelles souhaiterait implanter un parc éolien sur la commune de Montclar-sur-Gervanne.

Considérant que ce projet conduirait à produire du courant électrique à partir d'une source d'énergie renouvelable, qui serait injecté sur le réseau électrique ;

Considérant que la société VSB énergies nouvelles a présenté le projet à Monsieur le Maire ;

Considérant que la société VSB énergies nouvelles souhaite obtenir l'accord du conseil municipal en vue de réaliser des études de faisabilité (études techniques : accès, raccordement, gisement éolien, etc. et études environnementales : faune, flore, paysage, acoustique, etc), étude foncière (lancer les démarches et réservations foncières avec les privés concernés), réaliser les études...et toutes démarches permettant le développement effectif d'un projet éolien sur le territoire de la commune ;

Considérant que les études n'entraîneront aucun coût pour la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Article 1 : Autorise VSB énergies nouvelles à réaliser les études techniques et environnementales sur le territoire de la commune,

Article 2 : Autorise VSB énergies nouvelles à engager les démarches foncières auprès des propriétaires et exploitants agricoles concernés,

Article 3 : Autorise VSB énergies nouvelles à faire les demandes et déclarations administratives nécessaires au développement du projet : consultations des services de l'état et gestionnaires de servitudes, déclarations préalables à la pose d'un mât de mesure de vent.

A l'issue du résultat des études et suite à la présentation du projet d'implantation par VSB énergies nouvelles auprès du conseil municipal, des services de l'Etat et des propriétaires et exploitants, la commune devra délibérer pour autoriser VSB à déposer la demande d'autorisation unique.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire à signer les documents fonciers relatifs au projet d'implantation d'éoliennes et de ses équipements annexes sur les parcelles ou chemins communaux de l'aire d'étude

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire à signer tout autre document relatif au projet éolien.

Monsieur le Maire ajoute que cela ne sera pas visible de la commune.

4 - Chemins de randonnées

Monsieur le Maire a reçu ce jour, une personne de la CCVD et une personne de la FF randonnées pour faire sur le point sur le tracé.

Le tracé passe par des chemins privés.

Il a été convenu que la commune autorise le passage et le balisage sur les voies communales et chemins ruraux. Il restera à charge à la CCVD de contacter les propriétaires privés pour établir des conventions de passage.

Le conseil approuve cette proposition.

5 - QUESTIONS DIVERSES

CNI

La préfecture de la Drôme a établie des nouvelles dispositions de délivrances des Cartes d'identités. Au courant du premier semestre 2017, les CNI seront biométriques. Seuls les mairies stations pourront les établir. La mairie de Montclar sur Gervanne n'en fait pas partie. Les plus proches communes sont Crest et Die.

Demande de branchement Château de Vachères

Courrier du 12 décembre 2016, pour une demande de branchement d'eau pour le château de Vachères suite à l'achat par Mr Piguet.

Réunion sous-préfecture

Monsieur le Maire sollicite l'aide de l'Etat pour la procédure d'achat concernant Côte Belle.

Communes nouvelles

Suite à la réunion du mercredi 14 décembre à Beaufort sur Gervanne.

L'association des maires de France a fait une présentation sur les communes nouvelles.

Il conviendrait que le CM approuve l'étude pour une charte.

Le conseil est d'accord.

Fin de séance : 19h30

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le vendredi 10 février 2017